

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 Octobre 2025 à 19h00

Absents excusés : Rémy GUILLOT

➤ Approbation de la séance du 24 Juillet 2025

➤ Démission de Mr UNY Laurent :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la démission de Mr UNY du Conseil Municipal.

➤ Réserve incendie situé à TURGON :

Le terrain retenu pour l'implantation d'une réserve incendie est celui de Mr Claude ROCHE (parcelle ZI 141). Il a été convenu que la commune échangerait le chemin communal dit du Goulet du Tuffe (parcelle ZI 142) contre la partie du terrain nécessaire à l'installation de la réserve. La commune s'engage aussi à sécuriser la zone pour éviter tout incident avec les animaux.

Il restera à la charge de la commune le bornage et les frais de notaire.

Ce terrain est correctement placé et validé par le SDIS39

Monsieur le Maire remercie Monsieur ROCHE pour son engagement envers TURGON

Monsieur le Maire a fait chiffrer et exposé au Conseil Municipal les 2 solutions d'installation de la citerne d'eau. Vu les montants et l'emplacement, la Commune opterait plutôt pour une citerne enterrée. La cuve sera livrée avec le 1^{er} remplissage et la commune devra prendre en charge les éventuels remplissages futurs.

Une subvention va être demandée à la DETR pour prendre en charge une partie des travaux.

Il reste à vérifier si le raccordement sur le réseau d'eau de la commune est possible afin de faciliter les remplissages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'installation d'une cuve enterrée.

➤ Recensement de la population 2026 :

Monsieur le Maire a informé le Conseil que Mme BOUVIER Chantal sera l'agent recenseur de la commune pour le recensement 2026. La dotation prévue à cet effet par l'INSEE est de 459€ pour la session 2026.

Il a également informé le conseil que Mr VALLEY Benoit s'était proposé pour être le coordonnateur communal

➤ Licenciement de Madame GUIGNARD Sylvie :

Monsieur le Maire a déclaré que Mme Sylvie GUIGNARD était licenciée pour inaptitude physique. Elle est malheureusement dans l'impossibilité d'être reclassée et ne peut donc plus rester à ce poste.

➤ Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet.

➤ Encaissement des chèques pour la location de la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'encaissement des chèques suivants :

LUCHEM Olivier : 200€

LUCHEM Olivier : 50€

MOIROUX Véronique : 250€

➤ Questions diverses :

- Relance de la part de Monsieur BISAN CON Pierre à destination d'EDF pour le litige de 3700€ concernant le point de distribution LE PELET.
- Chats/pigeons/frelons : La prolifération de ces animaux est problématique. Monsieur le Maire s'est renseigné sur les moyens à mettre en place pour diminuer le nombre de bêtes :
Chat : Castration male 68€, femelle 128€, identification 70€
Pigeons : Expertise par une fauconnerie 750€, prestation pour supprimer les nuisibles 3000€
Frelons : +/- 150€ par nid selon la hauteur
 - Action à mener pour les pigeons : vérifier où ils nichent et envoyer un courrier aux propriétaires des bâtiments où des nids sont présents pour leur demander d'effectuer les travaux nécessaires afin de réduire le nombre de nids.
 - Action à mener pour les chats : Envoyer un courrier aux personnes de THOREGNA qui nourrissent les chats sauvages en expliquant que leur nombre est devenu beaucoup trop important et qu'ils créent beaucoup de nuisances. Prochainement une personne passera pour recenser les chats identifiés et les sauvages afin d'avoir des données fiables.
- Mur de soutènement à TURGON : il reste des détritus que l'artisan doit venir enlever.
- Guirlandes de Noël : Comme il n'y a plus de poteaux au centre de Cornod, il est plus difficile d'installer des guirlandes qui traversent au-dessus de la chaussée. Obligation d'installer temporairement des câbles de soutien. Voir avec un électricien pour avoir accès à une nacelle. Voir le tarif des locations.
- Chancelat revoir les renvois d'eau, l'artisan doit les modifier pour éviter d'avoir trop de profondeur.
- Accident Pont des Breulaines : Pas encore de devis
- Ambroisie : Edition d'une carte de localisation afin de suivre au long terme les implantations d'ambroisie. Elle est à peu près maîtrisée mais beaucoup de pied vers le motocross et l'ancienne colonie.
- Pas d'affouage officiel cette année, Si besoin en parler à Mr JM DELORME.
- Captage d'eau : refaire les barrières à THOREGNA et VILLETTE. Eviter que les bêtes puissent y aller.

Cornod, le 15 Novembre 2025

Le Maire, ANDREY Patrick

